



Appel ID 4115 du 7 mai 2024

Appel à candidature

Un appel à candidature est lancé pour l'activation de n. 1 contrat d'emploi occasionnel dans le cadre du projet de recherche: Advancing Climate Resilience and Enhancing Security in West Africa (ACRES-WA), dont le Prof. Francesco Strazzari est responsable.

Art. 1 – Objet du contrat

Le contrat d'emploi occasionnel portera sur les activités suivantes :

Appui aux activités de collecte de données et de diffusion de résultats à propos de l'impact du changement climatique sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du projet Advancing Climate Resilience and Enhancing Security in West Africa (ACRES-WA) (Soutien à la résilience climatique et amélioration de la sécurité en Afrique Occidentale).

Le/a titulaire de la mission exercera ses activités à l'étranger (Côte d'Ivoire) pour une durée de 7 mois.

Le contenu du service sera le suivant :

- Participation aux activités scientifiques de collecte de données par le biais d'entretiens avec des représentants d'institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales à Abidjan ;
- Facilitation dans l'obtention de permis de recherche par les autorités locales
- Organisation de focus group avec les communautés locales dans la région de Bounkani
- Organisation d'un workshop de diffusion des résultats de la recherche à Abidjan sur les impacts des changements climatiques sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord de la Côte d'Ivoire.

Le titulaire de la mission exercera ses fonctions de manière indépendante à Abidjan e dans la région de Bounkani, et sous la supervision du Prof. Francesco Strazzari et de ses collaborateurs de l'Ecole Supérieure Sant'Anna.

L'activité envisagés sera exercée par le/la prestataire de services personnellement, sans subordination hiérarchique, et ne fera pas l'objet d'un encadrement strict en ce qui concerne le temps et le lieu de travail.

La rémunération prévue pour la mission à été quantifié comme suit :

- 11.000,00 EUR, bruts des prélèvements fiscaux et sociaux prévus par la législation en vigueur de toute autre charge que la loi ne met pas expressément à la charge de l'employeur.

Art. 2 – Conditions

Les candidat(e)s qui remplissent les conditions suivantes peuvent demander à participer à cet appel à candidatures :

- Citoyenneté italienne (les Italiens n'appartenant pas à la République ou la citoyenneté d'un Etat membre de l'Union Européenne sont traités comme des citoyens italiens) ;
- Pour les ressortissant(e)s de pays tiers, la possession des documents nécessaires à la conclusion du contrat (le permis de séjour n'est pas nécessaire puisque l'emploi se déroule à l'étranger).
- Jouissance des droits civils et politiques ;



- être âgé(e) d'au moins 18 ans ; ne pas avoir une condamnation pénale ou une procédure pénale en cours ; ne pas être à la retraite ;
- Niveau Master en sciences politiques, relations internationales, droit, anthropologie, langues, sciences sociales, sciences historiques ou domaines connexes, voire diplôme équivalent obtenu à l'étranger ;
- Connaissance obligatoire, au niveau professionnel, du français et/ou de l'anglais et, de préférence, d'au moins une des langues locales de la Côte d'Ivoire ;
- Expérience préalable dans l'emploi des outils de recherche qualitative et dans l'organisation d'événements au Nord de la Côte d'Ivoire ;
- Possession des qualifications susmentionnées obtenues à l'étranger et reconnues comme équivalentes aux qualifications italiennes ;
- Domicile élu par le candidat aux fins de l'évaluation comparative.

Art. 3 – Candidature et date limite de soumission

La demande de participation doit être accompagnée d'un curriculum vitae signé et daté et doit être reçue au plus tard le 21-05-2024 12 :00 sous peine d'exclusion de la procédure de sélection. Le curriculum vitae doit également démontrer que le candidat satisfait aux exigences déjà déclarée dans le formulaire de candidature.

La demande de participation, soumise en ligne, peut être effectuée en se connectant au site web <http://www.santannapisa.it/it/cerca-selezioni/expiring> et en suivant les instructions appropriées. En cas de difficultés à remplir le formulaire de candidature, veuillez envoyer un mail à lavoroautonomo@santannapisa.it ou appeler le 0039 050 883576.

Les résultats de la procédure de sélection seront publiés sur le site de l'Ecole Supérieure Sant'Anna le 22-05-2024.

Art. 4 – Modalité de la procédure d'évaluation comparative

La procédure d'évaluation comparative en vue de l'attribution de la mission de service occasionnel consiste à comparer les candidatures et les curriculums reçus, en remplissant un formulaire de synthèse, par le gestionnaire de projet, qui peut être assisté d'une commission spécialement désignée à cet effet. Le gestionnaire de projet, (ou la Commission) peut également prendre en compte la méthodologie à adopter pour la réalisation de la mission.

Un total de 100 points est prévu pour l'évaluation, répartis comme suit :

- Qualifications culturelles : mention finale, pertinence des études par rapport aux thèmes de l'appel à propositions, autres expériences (maximum 40 points)
- Expérience antérieure dans le domaine d'activité concerné : expérience antérieure dans des équipes de recherche et d'organisation d'événements dans des contextes multiculturels et conflictuels, axée sur les thèmes d'intérêt du projet de recherche en question (maximum 30 points)
- Qualifications professionnelles : expérience antérieure dans le domaine de la recherche qualitative et de l'organisation d'événements, (maximum 20 points) ;
- Autre : connaissances linguistiques du français, anglais et une langue locale de la Côte d'Ivoire (maximum 10 points)

Les candidat(e)s ayant obtenu un score d'au moins 70 points lors de l'évaluation des qualifications seront éligibles.



A l'issue de la procédure d'évaluation, un rapport sera établi détaillant les évaluations des candidat(e)s et établissant une liste de mérite dans l'ordre décroissant des notes attribuées. La nomination est attribuée au/à la candidat(e) ayant obtenu la meilleure note. La liste de classement peut être utilisée ultérieurement pour d'autres missions similaires qui s'avèreraient nécessaires ou en cas de renoncement à la mission de la part du/ de la lauréat(e). En cas de non-réalisation du projet, la mission peut être exceptionnellement prolongée.

Art. 5 – Nomination et signature du contrat

Le/a lauréat(e) de la procédure d'évaluation comparative pour l'attribution d'un contrat d'emploi occasionnel peut se voir attribuer la mission par le Directeur général, sous réserve de la vérification de la possession des conditions requises visées à l'article 2. Le/a lauréat(e), s'il s'agit d'un agent public, doit fournir à l'O.U. Personnel l'autorisation de l'administration publique à laquelle il appartient au moment de la signature du contrat. Conformément à l'article 7, alinéa 4 du Code d'éthique de la Scuola Sant'Anna, les candidat(e)s qui sont parents au 4ème degré ou proches au 2ème degré d'un enseignant, d'un chercheur ou d'un membre du personnel technico-administratif doivent en faire la déclaration dans leur dossier de candidature. Les Ressources Humaines vont informer le Comité de Surveillance en charge de l'évolution de la procédure.

Le directeur de l'Institut DIRPOLIS